



Genève, le 18 juin 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures (DI)

Voie verte: appel au respect des règles

La cohabitation entre piétons, cyclistes ou personnes se déplaçant en trottinette est parfois compliquée sur l'axe de la rive gauche dédié à la mobilité douce. En effet, le partage de l'espace entre les différents modes de transports ne se fait pas toujours en bonne intelligence, ce qui génère des tensions. Autre problème récurrent: certains cyclistes ne font pas suffisamment preuve de prudence au moment de traverser les routes qui croisent la Voie verte. Leur sécurité et celle des autres usagers s'en trouve alors amoindrie. Afin de rappeler à tous les bons comportements à respecter, l'Etat lance une campagne de sensibilisation avec le soutien des communes riveraines et va réaliser cet été de nouveaux aménagements destinés à mieux sécuriser les intersections entre la Voie verte et les axes routiers.

Que ce soit pour leurs loisirs ou pour leurs déplacements professionnels, les habitants du Grand Genève ont adopté la Voie verte. L'axe qui relie depuis le printemps 2018 Annemasse à la gare des Eaux-Vives en traversant les communes de Thônex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Cologny et la Ville de Genève est emprunté chaque jour par plus de 1500 cyclistes ainsi que de très nombreux piétons, skateurs ou adeptes de la trottinette.

Or, cette forte affluence entraîne des frictions entre les différents utilisateurs, particulièrement aux heures de pointe, car le partage de l'espace ne se fait pas toujours dans le respect des autres usagers. Pour rappel, la Voie verte a été pensée – dès l'origine et par l'ensemble des partenaires impliqués dans sa réalisation – comme un site mixte, où tous les modes de transports peuvent circuler librement sur la totalité de la chaussée. Cette disposition permet par exemple à un enfant d'apprendre à faire du vélo en toute tranquillité sur la bande en gravier ou à une personne se déplaçant à l'aide d'un déambulateur de progresser plus facilement sur la piste en goudron. Du fait de leur plus grande vulnérabilité, les piétons ont en tout temps la priorité sur les autres utilisateurs.

Par ailleurs, certains cyclistes ne font pas suffisamment preuve de prudence au moment de traverser les routes qui croisent la Voie verte. Il est important de rappeler que les vélos qui débouchent de la Voie verte doivent céder la priorité aux voitures. Les cycles ne sont pas non plus autorisés à emprunter les passages pour piétons, réservés aux seuls marcheurs. Le respect de ces règles est essentiel pour garantir la sécurité de tous.

Afin de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs de la Voie verte aux bons comportements à adopter, l'Etat a mis en place une campagne d'information de terrain, avec le soutien des communes riveraines. De plus, les autorités réaliseront cet été de nouveaux aménagements destinés à mieux sécuriser les abords des intersections entre la Voie verte et les axes routiers. Un nouveau revêtement et des pictogrammes au sol rendront attentifs les usagers du

fait qu'ils approchent d'un carrefour, tandis que des potelets seront installés pour mieux séparer piétons et cyclistes et encourager ces derniers à adapter leur vitesse. Des panneaux appelant les automobilistes à faire preuve de prudence viendront compléter le dispositif.

Annexe: [visuels de la campagne](#)

Un axe fort pour la mobilité douce

Les 5 kilomètres de Voie verte inaugurés en 2018 ne sont qu'une étape dans la réalisation d'un itinéraire continu et sécurisé qui traversera le Grand Genève sur 38 kilomètres à l'horizon 2025. Aujourd'hui, elle se prolonge déjà, côté Haute-Savoie, vers Bonne. A terme, elle traversera le centre du canton avant de s'étirer en direction de Saint-Genis-Pouilly, dans l'Ain.

Créer un réseau d'axes structurants, continus et connectés, sur lesquels les cyclistes se sentent à l'aise et en sécurité, à l'image de la Voie verte, fait partie des priorités du département des infrastructures. L'Etat collabore activement avec les communes concernées, notamment la Ville de Genève, pour développer ces itinéraires qui viseront, entre autres, à connecter les gares du réseau Léman Express, qui sera intégralement inauguré en décembre prochain. Le vélo sera alors un parfait complément au train pour tout déplacement dans le Grand Genève.

Pour toute information complémentaire :

M. Gérard Widmer, directeur Région Arve-Lac, office cantonal des transports, DI, T. +41 22 546 78 32.